

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

Procès-verbal de la **session régulière** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (*Service incendie*), **séance du 16 février 2011**, tenue à Sainte-Sophie de Lévrard **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet suppléant de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailons sur St-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Ste-Cécile de Lévrard	- Mme Annie Blanchette, conseillère
Ste-Marie de Blandford	- Mme Ginette Deshaies, maire
Ste-Sophie de Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
St-Pierre les Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
St-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

Ne sont pas représentées :

Ville de Bécancour
Ste-Françoise

Assistent également à cette séance :

Mme Line Villeneuve, secrétaire trésorière adjointe
M. Robert Bernier, directeur incendie
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable du service
M. Sébastien Demers, préventionniste

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la vérification du quorum et le mot de bienvenue, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 10.1 Rang Des Cyprès
- 10.2 Système d'alarme des casernes
- 10.3 Assurances

RÉSOLUTION # 2011-02-27 adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL –SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2010
5. FINANCES - SSIRMRCB
 - 5.1 Liste des recettes et déboursés
 - 5.2 Liste des comptes à payer
6. CORRESPONDANCE
7. RAPPORT DU DIRECTEUR
 - 7.1 Déplacements
 - 7.2 Suivi des interventions de l'année 2010 et du 1er janvier au 16 février 2011
 - 7.3 Entretien des véhicules et équipements incendie
 - 7.4 Formation
 - 7.5 Caserne de Lemieux
 - 7.6 Rapport annuel au MSP
 - 7.7 Rencontre 911
 - 7.8 Entente d'entraide en matière d'incendie avec la Ville de Bécancour
 - 7.9 Achat d'une table poste de commandement
 - 7.10 Demande de contribution financière pour acquisition d'un poste de commande mobile.
8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE
 - 8.1 Subvention du FRIJ pour le camp 911 édition 2011
 - 8.2 Planification 2011

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

- 8.3 Plans d'interventions complétés
- 8.4 Activité de prévention pour les entreprises
- 9. RESSOURCES HUMAINES
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 Rang Des Cyprès
 - 10.2 Système d'alarme des casernes
 - 10.3 Assurances
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL –SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2010

**RÉSOLUTION # 2011-02-28
adoption du procès-verbal – séance du 20 octobre 2010**

SUR PROPOSITION DE Mme Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER que le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2010 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

Suivi au procès-verbal :

- *6. Indicateurs d'eau sur les camions* : Équipements incendie Levasseur a installés les 3 indicateurs d'eau gratuitement.
- *7.8 Résumé de la rencontre avec Talisman Energy* : Éclaircissements apportés concernant les interventions qui pourraient survenir sur un site de forage, la compagnie gazière ne serait pas facturée car elle est considérée au même titre qu'un locataire. De plus, la compagnie Talisman Energy a fourni un plan d'action stratégique au SSIRMRCB.

5. FINANCES - SSIRMRCB

5.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes pour la période du 21 octobre 2010 au 16 février 2011 s'élèvent à 14,145 \$(remboursement TPS, M. L'Hérault, vente camion citerne, SAAQ, Équipement Levasseur).

Les déboursés pour la même période s'élèvent à 143,760 \$ (fournitures bureau, salaires, déplacements, essence, téléphone, équipement incendie, réparations camions, DAS, CSST, formation, location pagettes et installation radio).

5.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2011-02-29
acceptation des comptes à payer au 16 février 2011**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2011;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER d'autoriser le secrétaire-trésorier et/ou directeur incendie à effectuer le paiement des factures dues au 16 février 2011, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Équipement incendie Levasseur	Finition du 3e camion neuf #610	78 744.41	78 744.41
Centre du camion Les Becquets	Réparation #510 (freins) Vidange huile et réparation essuis glace #140	610.59 144.16	754.75
Financière Banque Nationale	Règlement emprunt Intérêts Capital	24 773.95 82 100.00	106 873.95
Alarmes Fortierville	Frais de surveillance 2011 pour 4 casernes	716.00	716.00
Unicommunications	Installer téléphone et activer nouveau poste	452.86	452.86
SBM Bureautique	Location photocopieur (3 mois)	461.40	461.40

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
St-Pierre Les Becquets	Crédit équipement et loyer caserne 1 de 3	7521.00	7521.00
Ste-Sophie de Lévrard	Crédit équipement, loyer bureau et loyer caserne 1 de 3	4897.00	4897.00
Parisville	Crédit équipement 1 de 3	696.00	696.00
Fortierville	Crédit équipement et loyer caserne 1 de 3	7347.00	7347.00
Deschailions	Crédit équipement et loyer caserne 1 de 3	9963.00	9963.00
Lemieux	Crédit équipement et loyer caserne 1 de 3	7314.00	7314.00
Manseau	Crédit équipement et loyer caserne 1 de 3	14 497.00	14 497.00
Total			240 238.37

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

Du 21 octobre 2010 au 16 février 2011

1. Soumissions reçues pour le camion autopompe de St-Pierre Les Becquets mis en vente sur les PACS jusqu'au 10 décembre 2010 le prix demandé était de 1000.00\$:

Nom du soumissionnaire	Prix offert
Origène Gilbert	1200.00
Patrick Gauthier	1200.00
Jean-Marcel Vézina	1050.00
Aubert Morrissette	1000.00

**RÉSOLUTION #2011-02-30
vente du camion autopompe de St-Pierre Les Becquets**

CONSIDÉRANT QUE parmi les soumissions reçues 2 soumissionnaires offrent le même montant;

CONSIDÉRANT QUE un tirage au sort a été fait;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le camion sera vendu à M. Origène Gilbert pour un montant de 1,200 \$.

ADOPTÉE

2. Résolution reçue de la municipalité de St-Sylvère suite à la facture pour l'événement du 16 juin 2010. Décision de payer les dépenses reliées aux pompiers de 848.64\$. Le montant de la facture était de 4 298.64\$ qui incluait les camions.

**RÉSOLUTION # 2011-02-31
facture à St-Sylvère**

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a rendu le service pour lequel il a été appelé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Sylvère a une entente avec la Ville de Bécancour qui stipule que la Ville facture le temps homme seulement mais que cette entente ne concerne pas le SSIRMRCB;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la facture est de 4298.64\$ moins le montant déjà reçu de 848.64\$ une balance reste donc à payer de 3450.00\$.

CONSIDÉRANT QUE si la facture n'est pas réglée la MRC de Bécancour prendra les recours nécessaires;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la facture de 3450.00\$ soit envoyée à la municipalité de St-Sylvère.

ADOPTÉE

3. Subvention embauche étudiant de 15 à 18 ans pour été 2011 – Caisse Populaire Desjardins de Lévrard

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

**RÉSOLUTION #2011-02-32
autorisation d'avancer le processus d'embauche pour le programme
« Jeunes au travail » de Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire Desjardins de Lévrard a un programme de subvention pour l'embauche d'un étudiant à l'été 2011;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB pourrait permettre à un pompier recruté du territoire de Ste-Sophie ou de Ste-Cécile de faire une expérience de travail significative;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB commencera le processus d'embauche et reviendra avec les coûts pour approbation au conseil des maires;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE le SSIRMRCB continue le processus pour l'embauche d'un pompier recruté de Ste-Sophie ou de Ste-Cécile et que le SSIRMRCB revienne avec les coûts pour approbation au conseil des maires.

ADOPTÉE

7. RAPPORT DU DIRECTEUR

7.1 Déplacements

M. Robert Bernier présente la feuille de déplacements.

7.2 Suivi des interventions de l'année 2010 et du 1er janvier au 16 février 2011

Un total de 71 interventions en 2010 comparativement à 79 en 2009. Plus du tiers des interventions sont des alarmes automatiques. Il est suggéré de faire plus de sensibilisation auprès du public et de mentionner aux compagnies de systèmes d'alarmes de donner plus d'informations lorsqu'elles installent des systèmes d'alarmes.

7.3 Entretien des véhicules et équipements incendie

Les tests de pompe annuels devront être faits prochainement. Nous avons 3 fournisseurs qui ont envoyés des soumissions.

Nom du soumissionnaire	Pompes portatives	Camions citernes	Unité d'urgence
S.T.I.P Fire	50.00	n/d	n/d
Aréo-Feu	45.00	100.00	100.00
Jacques Thibault	40.00 (si fait avec camion)	75.00	75.00

**RÉSOLUTION #2011-02-33
rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT QUE Équipements incendie Levasseur s'est proposé de faire les tests annuels gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE les soumissions soient rejetées et que Équipement incendie Levasseur s'occupe de les faire gratuitement.

ADOPTÉE

Les tests des appareils respiratoires et des cylindres d'air seront faits tel que prévu et budgété.

Le camion #610 est arrivé et il est à la caserne de Manseau en attendant que la nouvelle caserne de Ste-Sophie soit prête. Le camion #211 de Manseau est présentement à Ste-Sophie. L'ancien camion de Ste-Sophie est à vendre au coût de 1181.00\$ et il est offert à Ste-Sophie en premier lieu. M. Jean-Guy Beaudet présentera l'offre au conseil municipal et si la réponse est négative le camion sera mis en vente sur les PACS pendant 1 mois après sa parution.

**RÉSOLUTION #2011-02-34
vente de l'autopompe usagée de Ste-Sophie de Lévrard**

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé pour l'autopompe usagée de Ste-Sophie est de 1181.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le camion est offert en premier à la municipalité de Ste-Sophie ;

CONSIDÉRANT QUE selon la décision de la municipalité elle devra envoyer une résolution à la MRC de Bécancour signalant son intention ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité ne fait pas l'acquisition du camion et que aucune des municipalités représentées ne se montre intéressée, il sera mis en vente sur les PACS pour une durée de 1 mois après la parution de l'annonce ;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE le prix demandé pour le camion est de 1181.00\$ et que suite à une réponse négative de la municipalité de Ste-Sophie le camion usagé de Ste-Sophie soit mis en vente sur les PACS pour une durée de 1 mois après sa parution ;

ADOPTÉE

7.4 Formation

Remis à la prochaine rencontre

7.5 Caserne de Lemieux

La caserne de Lemieux est fonctionnelle. Le montant de location accordé est de 186m2 X 100.95 pour un total de 18 776\$ en 3 paiements tel que budgété.

M. Jean-Louis Belisle explique que la caserne est plus grande que prévue mais qu'il comprends que le prix de location est budgété pour une caserne de dimension de 40pi X 50pi. et que celle-ci est de 48pi X 52pi. M. Robert Bernier explique que les dimensions qu'il avait soumises étaient de 40pi X 50pi.

RÉSOLUTION # 2011-02-35 caserne de Lemieux selon les recommandations du directeur

CONSIDÉRANT QUE les dimensions demandées par le directeur M. Robert Bernier étaient de 40pi X 50pi ;

CONSIDÉRANT QUE la caserne est plus grande que demandée ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de location restera tel que budgétée soit 40pi X 50pi ;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Madame Annie Blanchette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE même si la caserne de Lemieux est plus grande, le prix de location restera basé sur les dimensions recommandées du directeur M. Robert Bernier et telles que budgétées.

ADOPTÉ

7.6 Rapport annuel au MSP

La prochaine rencontre avec le MSP aura lieu le 23 février à L'Islet et une rencontre est prévue avec les directeurs généraux le 2 mars. Les sujets à l'ordre du jour seront sur la façon de remplir le rapport annuel et de le produire.

Les autres sujets traités seront notamment sur l'établissement des points d'eaux. M. Maurice Grimard aimerait savoir jusqu'à quel point la responsabilité de la municipalité pourrait être en cause si les points d'eaux prévus au schéma ne sont pas faits. M. Robert Bernier va poser la question. M. Sébastien Demers explique qu'il avait posé cette question à Mme Isabelle Frolich et qu'elle reviendrait avec la réponse. M. Normand Gagnon et Mme Ginette Deshaies expliquent qu'il y a parfois des empêchements (servitudes ou droit de passage) pour établir un point d'eau et que les municipalités ne devraient pas être tenues responsables si le point d'eau n'est pas fait. M. Jean-guy Paré demande si on a autant besoin de points d'eaux si la mousse est reconnue. M. Robert Bernier attend la réponse de la reconnaissance de la mousse mais que des points d'eaux devront être faits quand même.

7.7 Rencontre 911

RÉSOLUTION # 2011-02-36 préparation conjointe du cahier de charges pour appel d'offres d'un service de répartition 911 et désignation d'un représentant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour, la Ville de Nicolet, la MRC Nicolet-Yamaska et la MRC de Bécancour doivent aller en appel d'offres pour une centrale de répartition 911 en 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres pour l'élaboration d'un cahier de charges sont prévues avec les directeurs généraux et directeurs incendies des villes et MRC cités plus haut ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour accepte que celle-ci se joigne à la MRC de Nicolet-Yamaska, à la Ville de Bécancour et à la Ville de Nicolet pour présenter un appel d'offres conjoint pour un service de répartition 911 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Bernier est au courant des besoins du SSIRMRCB en matière de services de répartitions des services d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la MRC de Bécancour accepte de présenter un cahier de charges conjoint pour les services de répartitions 911 et que M. Robert Bernier soit mandaté pour l'élaboration du cahier de charges.

ADOPTÉE

7.8 Entente d'entraide en matière d'incendie avec la Ville de Bécancour

Les membres du conseil consultent le projet d'entente et des modifications sont à apporter. Mme Line Villeneuve et M. Robert Bernier sont mandatés pour rencontrer la ville de Bécancour sur le sujet.

7.9 Achat d'une table poste de commandement

La table de poste de commandement était prévue aux achats 2010 et un montant de 1 500.00\$ était prévu. Avec un achat en commun avec d'autres services incendie la table coûtera environ 610.00\$.

**RÉSOLUTION #2011-02-37
achat d'une table poste de commandement**

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu est de 1500.00\$;

CONSIDÉRANT QUE un achat commun avec d'autres services incendies peut être fait ;

CONSIDÉRANT QUE le prix serait beaucoup moindre soit environ 610.00\$;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la table de poste de commandement soit acheter en commun avec d'autres services incendies à un coût moindre.

ADOPTÉE

7.10 Demande de contribution financière pour acquisition d'un poste de commande mobile.

**RÉSOLUTION #2011-02-38
poste de commandement mobile « Demande d'aide financière »**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada peut fournir une aide financière de 50% du coût d'achat d'un poste mobile de commandement ;

CONSIDÉRANT QUE c'est une nécessité pour le SSIRMRCB de se munir de ce type de véhicule ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière peut être envoyée et que suite à l'acceptation du projet une résolution sera présentée au conseil des maires pour approbation de la dépense ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 80 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ce projet serait pour 2012-2013 mais qu'il doit être présenté cette année ;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la MRC de Bécancour présente une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un poste mobile de commandement, que le coût total du projet est de 80 000\$ et que la part du gouvernement de la Sécurité publique du Canada est de 50%, réalisation du projet en 2012-2013.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

8.1 Subvention du FRIJ pour le camp 911 édition 2011

Mme Julie Provencher du FRIJ a annoncé que le Service Incendie va recevoir une aide financière pour le camp 911 édition 2011. Le Service incendie et ses partenaires (commanditaires) devront verser un minimum de 21% des coûts admissibles du projet afin de respecter l'aide financière accordée.

Pour leur part, le FRIJ s'engage à verser une aide financière maximale de 79%, soit 8632\$, selon les modalités prévues. Le montant prévu peut être moindre si non utilisé. Une rencontre est prévue avec Julie Provencher le lundi 21 février pour la signature de l'entente.

8.2 Planification 2011

- Élaboration du camp 911;
- Mise en place des plans d'intervention effectués en 2010 + Plans d'intervention 2011;
- Mise en place du logiciel de gestion incendie Target 911 ainsi que les divers dossiers s'y rattachant;
- Mise en place du Tablette PC récemment acheté et développement des divers formulaires qu'il va remplacer;
- Selon la disponibilité, effectuer un maximum de sensibilisation auprès du public et possiblement prévoir une activité de prévention encore non définie;
- Continuer les messages mensuels et tous les autres projets de prévention effectués l'an passé.

8.3 Plans d'interventions complétés

A ce jour, 37 plans d'intervention sont terminés. Il reste la validation des plans avec M. Robert Bernier et les chefs de district.

8.4 Activité de prévention pour les entreprises

Le Service Incendie demande l'autorisation d'effectuer une approche aux principales entreprises du territoire du SSIRMRCB afin de leur offrir une formation sur les extincteurs et vérifier leur intérêt face à cette formation.

Une estimation des coûts sera présentée au conseil des maires si les entreprises se montrent intéressées par ce projet.

9. RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION #2011-02-39 embauche de pompiers à temps partiel pour le SSIRMRCB

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER QUE le conseil des maires embauche à titre de pompier recrue à temps partiel les candidats suivants : Eric Lagacé, Andréanne Lejeune et Alex Blanchette.

ADOPTÉE

M. Mario Lyonnais et Mme Annie Blanchette déclarent leur intérêt en la matière et ne participent ni aux délibérations ni aux décisions.

M. Jean-Louis Belisle quitte la séance.

RÉSOLUTION #2011-02-40 convention de travail et grille salariale des pompiers du SSIRMRCB

CONSIDÉRANT QU'une grille salariale a été déposée au comité de négociations des pompiers du SSIRMRCB ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette grille salariale et les clauses normatives soient appliquées ;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage d'augmentation sera le même que celui décrété dans la convention des employés de la MRC qui sera déposé en avril 2011 et sera rétroactif au 1er janvier 2011 ;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

IL EST RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS HABLES À VOTER QUE la grille salariale déposée par le comité des ressources humaines soit adoptée et que le pourcentage d'augmentation soit le même que celui qui sera décrété pour les employés de la MRC de Bécancour rétroactif au 1er janvier 2011.

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Rang Des Cyprès

M. Claude Beaudoin demande des éclaircissements concernant le rang Des Cyprès ainsi que le résultat de la rencontre avec le Groupe CLR.

M. Robert Bernier explique que ce rang est problématique car au niveau des adresses, des codes postaux et des numéros de téléphones cela peut induire la centrale ou les demandeurs en erreur car ces numéros et codes postaux peuvent être de St-Sylvère, de Lemieux, de Ste-Gertrude, de Daveluyville ou de Ste-Marie de Blandford. M. Bernier a visité ce rang avec des répartiteurs et le directeur de la centrale 911, cependant il reste toujours un risque de ne pas donner la bonne information tout dépend d'où vient l'appel ou quelle information est transmise à la centrale.

Ce sera un point à discuter avec la Ville de Bécancour et qui sera mis à l'entente. M. Beaudoin est invité à prendre part aux négociations concernant le rang Des Cyprès.

10.2 Système d'alarme des casernes

M. Jean-Guy Paré demande si il est prévu que des frais soient facturés lorsque l'alarme d'intrusion est déclenchée dans une caserne par un pompier. Il n'est pas prévu de facturer au SSIRMRCB les frais d'une alarme d'intrusion.

M. Jean-Guy Paré demande également qui est responsable des bornes fontaines et qui décide si elle doit être réparée ou non. C'est la municipalité qui est responsable de l'entretien des bornes fontaines et qui doit s'occuper de les entretenir. La municipalité pourrait être tenue responsable si il est prouvé qu'il y a eu négligence. M. Bernier demande aussi de mettre une poche par-dessus une borne fontaine inopérante pour bien indiquer qu'elle est hors fonction.

10.3 Assurances

Mme Ginette Deshaies demande de quelle façon peut-on mettre de la pression sur les compagnies d'assurances pour diminuer les primes étant donné que le service incendie est grandement amélioré.

M. Sébastien Demers explique qu'il a envoyé un message dans les journaux locaux disant aux citoyens de vérifier avec leur compagnie d'assurances si ils peuvent bénéficier d'une réduction. Avec le rapport qui sera remis au Ministère de la Sécurité Publique le 31 mars 2011 les compagnies d'assurances auront accès à ces données et pourront réajuster les prix.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Annie Blanchette demande de passer plus de messages concernant les colporteurs d'extincteurs car plusieurs citoyens se laisse berné par ceux-ci. M. Sébastien Demers va continuer de faire passer les messages à ce sujet ainsi que la liste des dépôts pour les extincteurs.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**RÉSOLUTION # 2011-02-41
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER que la présente séance soit levée (23h25).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

Line Villeneuve, b.a.a.
Secrétaire-trésorière adjointe